

PIÈCES A FOURNIR

CNI / PASSEPORT

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
à prendre à l'avance

www.montrevaultsurevre.fr ou tél : 02.41.30.02.65

Date et heure du RDV :

.....

Rendez-vous en Mairie déléguée du Fuleit
23 rue de la mairie
49270 Montrevault-sur-Èvre
02.41.30.02.65

Mercredi, jeudi : 9h-12h, 14h-17h30
Lundi, Vendredi : 14h-17h30
Samedi : 9h-12h

Pour les mineurs, présence **INDISPENSABLE** de l'intéressé(e) et de son représentant légal **AU DÉPÔT ET A LA REMISE** du dossier

Les cartes d'identité pour les personnes majeures délivrées à partir de 2004 sont valables 15 ans sur le territoire français. Les CNI délivrées à partir du 14/06/2021 sont valables 10 ans.

PIÈCES OBLIGATOIRES dans tous les cas :

Formulaire en ligne sur ants.gouv.fr (à remplir en ligne et à imprimer pour le rdv), **ne pas le signer**

Ou

Formulaire de pré-demande CERFA à remplir avant le rdv **mais ne pas le signer**,

Justificatif de domicile (-1 an) : avis d'imposition, attestation assurance, facture électricité, téléphone, gaz, eau, ordures ménagères... sauf si validé sur Justif'adresse (uniquement en ligne)

Carte d'identité/passeport original

Pièces complémentaires pour les mineurs

Original carte d'identité d'un parent

Garde alternée : jugement de divorce /décision de justice ou attestation + justificatif de domicile et CNI du second parent

Photo récente à la norme ISO



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

Moins de 6 mois

Tête nue, sans lunettes, pas de bijoux

Prise de face, oreilles visibles

Visage dégagé (front, sourcils...)

Bouche fermée, expression neutre (pas de sourire)

Fond blanc interdit

Photos non découpées (venir avec la plaquette de photos entière)

De préférence en couleur

Cas particuliers (pièces complémentaires à fournir)

Changement état-civil (divorce, mariage...) : acte de naissance ou livret de famille, jugement de divorce pour choix du nom

Tutelle : jugement de tutelle + CNI tuteur + attestation d'autorisation du tuteur ; (Sa présence n'est plus obligatoire)

Pour les personnes hébergées par les parents ou une tierce personne : attestation de domicile de l'hébergeant + sa CNI

Première demande : Acte de naissance – 3 mois

Timbre fiscal dématérialisé

A acheter chez les buralistes ou en ligne sur timbres.impots.gouv.fr/

Passeport

Adultes : 86 €

Mineurs + de 15 ans : 42 €

Mineurs - de 15 ans : 17 €

CNI

(perte ou vol
uniquement)

25 €

Pièces complémentaires pour renouvellement suite perte ou vol

Déclaration de perte (en mairie au moment du dépôt du dossier) ou

Déclaration de vol (à faire en gendarmerie) ou sur internet service-public.fr

Un acte de naissance - 3 mois

Une pièce avec photo (permis de conduire, copie ancienne carte d'identité...) ou avis d'imposition

Timbre fiscal

ATTENTION

**REMISE DE L'ANCIEN TITRE
OBLIGATOIRE POUR TOUT RETRAIT
(sauf en cas de perte ou de vol)
TOUT TITRE D'IDENTITÉ NON RETIRÉ AU
DELÀ DE 3 MOIS SERA DÉTRUIT
SANS REMBOURSEMENT POSSIBLE**